

*Ce communiqué ne constitue pas une offre d'acquérir des titres ni une quelconque forme de démarchage aux Etats-Unis d'Amérique ou dans tout autre pays et n'est pas destiné à être diffusé dans d'autres pays que la France.*

Strasbourg, le 6 avril 2018

## **OFFRE PUBLIQUE DE RETRAIT SUIVIE D'UN RETRAIT OBLIGATOIRE**

PORTANT SUR LES ACTIONS DE LA SOCIÉTÉ



INITIÉE PAR LA SOCIÉTÉ

### **VLC HOLDING**

agissant de concert avec M. Joël CHAULET, Mme Estelle VOGEL, M. Alain LERASLE et M. Vincent CHAULET

PRÉSENTÉE PAR



**SwissLife**  
Banque Privée

**COMMUNIQUÉ CONJOINT DE MISE À DISPOSITION  
DE LA NOTE D'INFORMATION CONJOINTE ET DES DOCUMENTS « AUTRES  
INFORMATIONS » RELATIF AUX CARACTÉRISTIQUES, NOTAMMENT  
JURIDIQUES, FINANCIÈRES ET COMPTABLES DE VLC HOLDING ET  
D'A2MICILE EUROPE**

**PRIX DE L'OFFRE :**

**45,30 euros par action A2MICILE EUROPE**

**DURÉE DE L'OFFRE :**

**10 jours de négociation**

#### **AVIS IMPORTANT**

A l'issue de l'offre publique de retrait faisant l'objet de la note d'information conjointe, la procédure de retrait obligatoire prévue par l'article L. 433-4 II du code monétaire et financier sera mise en œuvre. Les actions A2MICILE EUROPE qui n'auront pas été apportées à l'offre publique de retrait seront transférées (à l'exception des actions auto-détenues par la Société) à compter du jour de négociation suivant le jour de clôture de l'offre publique de retrait à la société VLC HOLDING moyennant une indemnisation de 45,30 euros par action A2MICILE EUROPE, nette de tous frais.

Le présent communiqué de presse est établi et diffusé conjointement par VLC HOLDING et A2MICILE EUROPE conformément aux dispositions de l'article 231-27 ainsi que de l'article 231-28 du règlement général de l'Autorité des marchés financiers (l'« AMF »).

En vertu des dispositions de l'article L. 621-8 du code monétaire et financier et de l'article 231-23 de son règlement général, l'AMF a, en application de sa décision de conformité du 5 avril 2018, apposé le visa n° 18-114 sur la note d'information établie conjointement par VLC HOLDING et A2MICILE EUROPE dans le cadre de l'offre publique de retrait suivie d'un retrait obligatoire initiée par VLC HOLDING et visant les actions de A2MICILE EUROPE non encore détenues par VLC HOLDING ainsi que M. Joël CHAULET, Mme Estelle VOGEL, M. Alain LERASLE et M. Vincent CHAULET (à l'exception des actions auto-détenues par la Société) (l'« **Offre** »).

Conformément aux dispositions de l'article 231-28 du règlement général de l'AMF, les documents « autres informations » relatifs aux caractéristiques, notamment juridiques, financières et comptables de VLC HOLDING et d'A2MICILE EUROPE ont été déposés auprès de l'AMF le 5 avril 2018 et sont mis à la disposition du public ce jour.

La note d'information conjointe visée par l'AMF est disponible sur les sites Internet de l'AMF ([www.amf-france.org](http://www.amf-france.org)) et de la société A2MICILE EUROPE ([finance.a2micile.com](http://finance.a2micile.com)) et peut être obtenu sans frais auprès de :

VLC HOLDING	A2MICILE EUROPE	SWISSLIFE BANQUE PRIVÉE
48, rue du Faubourg de Saverne 67000 Strasbourg	48, rue du Faubourg de Saverne 67000 Strasbourg	7, place Vendôme 75001 Paris

Le document « autres informations » relatif aux caractéristiques, notamment juridiques, financières et comptables de VLC HOLDING est disponible sur les sites Internet d'A2MICILE EUROPE ([finance.a2micile.com](http://finance.a2micile.com)) et de l'AMF ([www.amf-france.org](http://www.amf-france.org)) et peut être obtenu sans frais auprès de VLC HOLDING et SWISSLIFE BANQUE PRIVÉE aux adresses mentionnées ci-dessus.

Le document « autres informations » relatif aux caractéristiques, notamment juridiques, financières et comptables d'A2MICILE EUROPE est disponible sur les sites Internet d'A2MICILE EUROPE ([finance.a2micile.com](http://finance.a2micile.com)) et de l'AMF ([www.amf-france.org](http://www.amf-france.org)) et peut être obtenu sans frais auprès d'A2MICILE EUROPE et SWISSLIFE BANQUE PRIVÉE aux adresses mentionnées ci-dessus.

Préalablement à l'ouverture de l'Offre, l'AMF publiera un avis d'ouverture et de calendrier de l'Offre, et Euronext Paris publiera un avis annonçant le calendrier et les principales caractéristiques de l'Offre ainsi que les conditions de mise en œuvre du retrait obligatoire, et notamment sa date de prise d'effet.

*L'offre est faite exclusivement en France.*

*Le présent communiqué ne constitue pas une offre au public.*

*La diffusion de ce communiqué, l'Offre et l'acceptation de l'Offre peuvent faire l'objet dans certains pays d'une réglementation spécifique. En conséquence, les personnes en possession du présent communiqué sont tenues de se renseigner sur les restrictions locales éventuellement applicables et de s'y conformer. VLC HOLDING et A2MICILE EUROPE déclinent toute responsabilité quant à une éventuelle violation de ces restrictions par qui que ce soit.*

## **Contact :**



### **Relations investisseurs**

Joël Chaulet

Tél : 03 88 60 66 30

[joel.chaulet@a2micile.com](mailto:joel.chaulet@a2micile.com)